



DÉPENSES REMBOURSÉES

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC

Perdiem*	120 \$ par jour ou 60 \$ par demi-journée** pour la présidente			
	100 \$ par jour ou 50 \$ par demi-journée** pour les administratrices			
<p>*Que les rencontres aient lieu en présentiel ou virtuel.</p> <p>**Demi-journée : 30 minutes à 3 h 59 - Jour : 4 h et plus.</p>				
Autres allocations	Pour la présidente : 250 \$/mois Pour la trésorière : 250 \$/année			
Frais d'hébergement	Le cochambrage est obligatoire. Si l'administratrice ne cochambre pas, elle doit rembourser les frais d'une demi-chambre ⁽¹⁾ . Une chambre sera réservée, le jour précédent la rencontre, pour les administratrices qui demeurent à plus de 300 km du lieu de rencontre lorsque le conseil d'administration a lieu sur une journée.			
Allocation de distance	Pas de remboursement d'allocation de distance.			
Frais de déplacement	0,40 \$/kilomètre Le covoiturage est obligatoire ⁽¹⁾ . L'administratrice qui ne souhaite pas covoiturer ne réclamera qu'un demi-km mais celle qui ne pourrait covoiturer pourra réclamer son km aller-retour.			
<i>(1) Selon les mesures sanitaires en vigueur.</i>				
Frais de transport	Avion, autobus, train, taxi, stationnement : Avec approbation, remboursable avec reçu, <u>obligatoire</u>			
Frais de repas	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Déjeuner : 15 \$</td> <td style="width: 33%;">Dîner : 20 \$</td> <td style="width: 33%;">Souper : 25 \$</td> </tr> </table> <p>Les dîners de la première journée d'un C.A. sont remboursés à celles qui demeurent à plus d'une heure de route (100 km = 1 h). La distance est calculée de la résidence au lieu de réunion. Lorsque le temps de retour est de 3 heures et plus, un souper sera remboursé.</p> <p>S'il y a exception pour cause de prolongement de la rencontre, soit après 17 h, le tout sera noté au procès-verbal.</p>	Déjeuner : 15 \$	Dîner : 20 \$	Souper : 25 \$
Déjeuner : 15 \$	Dîner : 20 \$	Souper : 25 \$		
Frais de gardiennage par famille (pour enfants de 13 ans et moins)	Maximum 20 \$ pour une demi-journée Maximum 40 \$ pour une journée			

En tout temps, les membres du conseil d'administration peuvent demander à voir un compte de dépenses de la présidente ou d'une administratrice.